

1. Objet

Cette procédure a pour objet de définir les différentes étapes depuis la réception des parcelles productrices de semences à la station jusqu'à la préparation des commandes des dépôts

2. Domaine d'application et responsabilités

Cette procédure s'applique aux semences de céréales à paille, de pois et de féveroles.

Le responsable semence est chargé de faire respecter les dispositions de la procédure

3. Définitions

Bouillie : dilution de concentration de produits de protection des semences dans un volume deau afin de permettre un pelliculage et un rendement de machine optimum.

Pouvoir germinatif : aptitude des grains à germer, exprimée par le pourcentage de grains germant dans des conditions expérimentales définies.

Pureté spécifique : elle doit répondre aux normes selon les espèces. Elle prend en compte le taux d'impuretés telles que orge, vesce, gesse, blé...

Lot de semences : quantité homogène de semences, notamment en ce qui concerne l'identité et la pureté variétale, la pureté spécifique, la faculté germinative et l'humidité. Chaque lot est identifié par un numéro qui lui est propre et comporte en particulier le numéro de code de l'entreprise et l'année de référence.

4. Informations complémentaires

documents de référence :

- Norme ISO 9001 chapitre 8.5 "production et prestations de service"
- Manuel d'échantillonnage des lots de semences GNIS
- Règlement Technique Général de la production, du contrôle et de la certification des semences et Règlements Techniques Annexes (GNIS)
- Convention applicable à la délivrance des certificats, étiquettes officielles et vignettes par gamme de poids et catégories de semences

5. Diffusion

6	SQ	1	DG	30	SILOS		INF		EXE		DEV		ENT
	PER	1	APP	1	CER	1	LOG	1	SEM				

6. Modifications

13/04/16	Création	Indice 00
17/01/17	Ajout des réclamations circuit long	Indice 01
25/07/17	Prise en compte des exigences de la version 2015	Indice 02
24/05/19	Ajout du document de nettoyage conditionnement	Indice 03
19/06/19	Ajout du document n° fosse	Indice 04

Nom :	S. MAUPOU
Visa :	SM

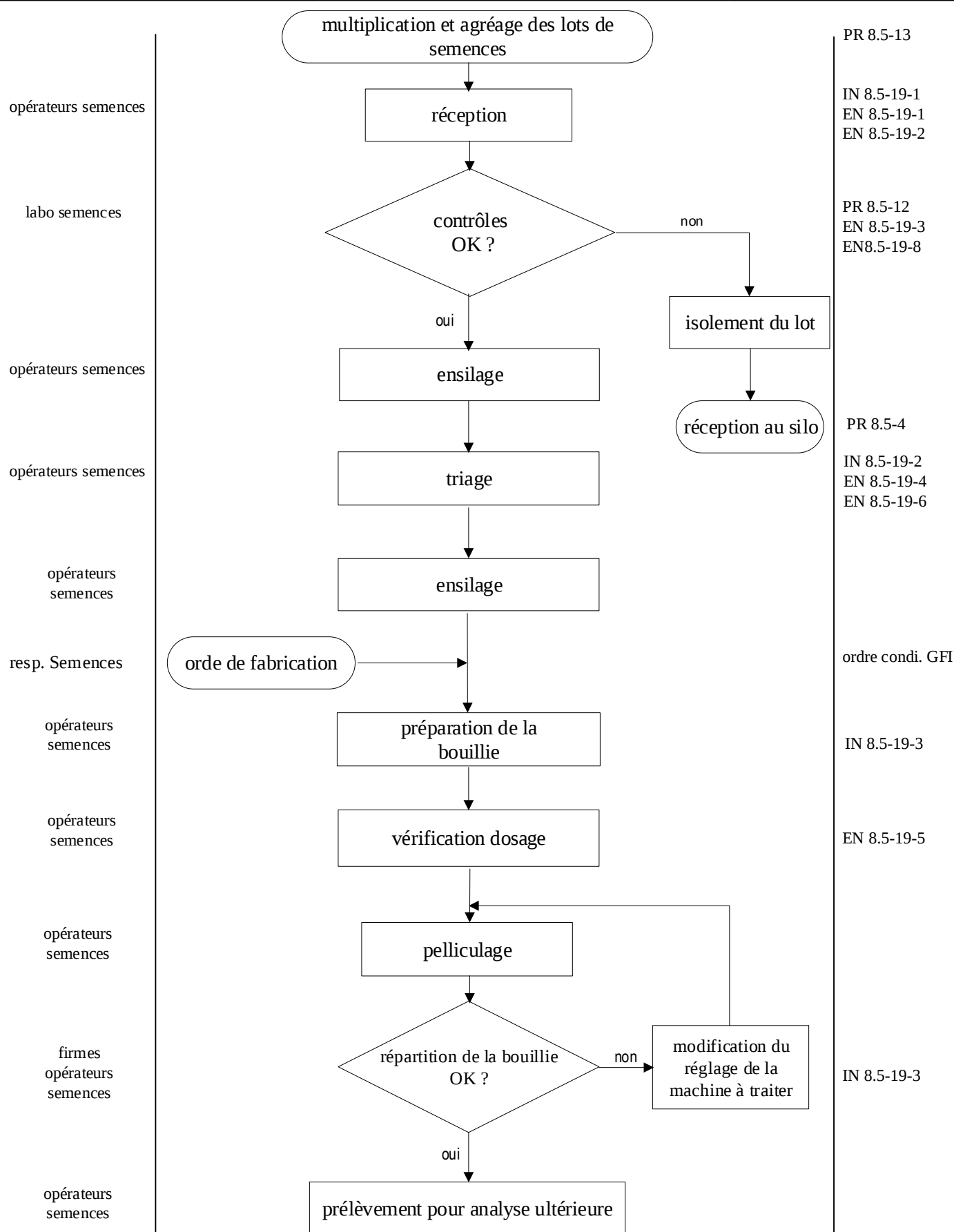
RÉDACTION

Nom :	M. BISSON
Visa :	MB

VALIDATION

Nom :	G. RIVET
Visa :	GR

APPROBATION



... / ...

mag. semences

mise en boisseau
d'ensachage

mag. semences

conditionnement

IN 8.5-19-3
EN 8.5-19-7

mag. semences

Big-Bag

étiquetage officiel

sac

étiquetage officiel

mag. semences

palettisation

opérateur semences

contrôle ou agréage

PR 8.5-12

magasinier

stockage

magasinier

préparation commande

IN 8.5-19-4

expédition

PR 8.5-16
EN 9.1-2-1

*Le nettoyage de la fosse, des cellules et de la chaîne de triage est systématique
entre deux variétés.(EN 8.5-19-6)
Une maintenance préventive annuelle est réalisée*